

Affaire n°2020 - 074

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Le contexte sanitaire actuelle a démontré la place indéniable des petites communes celles de moins de vingt mille habitants. Elles se caractérisent notamment par leur échelle humaine où il fait bon vivre. En écho, au plan de relance, le gouvernement a lancé au mois d'octobre 2020, le dispositif « Petites Villes de Demain », territoire de cohésion. En effet, au-delà du contexte économique et sanitaire, les petites communes avaient été jusqu'à présent écartées des politiques de redynamisation liées pour l'essentiel à la politique de la Ville. « Petites Villes de Demain » est un programme national de six ans visant la revitalisation des petites centralités engagées dans une dynamique de fragilisation. L'enjeu est d'accompagner les élus locaux avec une palette de moyens locaux et nationaux leur permettant de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat. A partir du projet de chaque territoire, il s'agit d'apporter une réponse sur-mesure pour construire efficacement et optimalement la « Petite Ville de Demain ».

Ce programme piloté par l'ANCT est doté au niveau national d'une enveloppe de 5 milliards d'euros sur 6 ans.

La Commune de Bras-Panon, territoire rural dynamique avec une attractivité à forts enjeux, s'est portée candidate à ce dispositif en proposant son projet de territoire.

Projet de territoire qui s'articule autour de trois axes :

- Innover les pratiques pour une Ville solidaire ;
- Cultiver l'image de Bras-Panon, Poumon Vert, ville attractive et authentique ;
- Moderniser les fonctionnalités pour répondre à Bras-Panon, ville de Demain.

Il s'agit notamment d'asseoir l'identité rurale et agricole de Bras-Panon pour qu'elle devienne une véritable vitrine « vivante » de la promotion des produits du terroir et de l'artisanat de l'Est l'inscrivant ainsi dans le développement de l'agro-tourisme. Par ailleurs, ce projet de territoire défend la maîtrise et l'accompagnement de l'urbanisation de la Ville avec une approche à la fois organisationnelle et sociale. Ce projet de territoire s'ancre sur la revitalisation du Centre-Ville et la requalification du centre-bourg de Rivière du Mât.

A partir du projet de territoire présenté et des enjeux, la candidature de la Commune de Bras-Panon a été retenue par l'Etat pour intégrer le dispositif de « Petites Villes de Demain ».

Une première phase dite de préfiguration est lancée dès début 2021 et permettra d'élaborer les différentes actions qui intégreront le projet territorial définitif.

Ces actions feront alors l'objet de convention de financement multi-partenarial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide les termes du présent rapport ;**
- **Et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.**



Le Maire,


Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-202012
02-2020-074-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020